



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



Déclaration liminaire CFDT

Plénière CNAS du 22 janvier 2026

Madame la Secrétaire générale,
Mesdames, Messieurs,

Bis repetita nous pourrions dire.

Pour la seconde année consécutive, nous sommes donc provisoirement en services votés, **la CFDT** ne peut que déplorer cette instabilité politique globale qui à terme ne peut que pénaliser les agents du Ministère et l'action sociale plus précisément.

L'action sociale interministérielle elle-même a vu ses moyens diminuer après une année 2025 qui a vu une sous consommation du budget alloué.

Parallèlement à cela, il est susurré que la priorité ne serait pas forcement l'action sociale mais surtout de réarmer le pays.

Face à cette situation pour le moins tendue, force est de constater pour **la CFDT** qu'en toile de fond la situation se dégrade sensiblement pour nombre d'agents du Ministère.

Au travers des conférences budgétaires **la CFDT** a pu constater un surendettement de certains agents les conduisant à une paupérisation grandissante.

Les secours (aides d'urgence) ont été particulièrement sollicités en 2025, outre les palliatifs aux erreurs RH, c'est une situation économique dégradée qui est constatée et particulièrement visible pour les élèves de l'ENAP

La CFDT ne peut que s'inquiéter de l'explosion des demandes de secours constatés au niveau national en 2025 conduisant certaines associations à puiser dans leurs budgets prévus dédiés aux animations socio culturelles pour y satisfaire.

Tout cela conduit malgré un budget d'action sociale en hausse de 3% par rapport à celui de 2024, à constater un taux d'exécution supérieur à 100% tant en autorisations d'engagement qu'en crédit de paiement sur cet exercice 2025. **La CFDT l'affirme : Oui il y a besoin de renforcer les budgets dédiés à l'action sociale !**

L'activité restauration hors Fondation d'Aguesseau a connu une progression importante que l'on peut qualifier de dépassement significatif avec un taux de consommation de 112%.

Celle-ci ne représente pas moins de 35% du budget de l'action sociale. Alors que dans le même temps il reste 30% d'agents du ministère de la justice qui n'ont accès à aucune offre de restauration.

Pour la CFDT ces chiffres interpellent !

Rappelons également que le trop faible nombre de restaurants administratifs impose souvent le conventionnement avec des restaurateurs privés et ce surtout en Outremer.

Face à la baisse du pouvoir d'achat des agents, le ministère doit être encore d'avantage présent pour leur permettre d'accéder à au moins un repas équilibré et subventionné.

La CFDT ne peut que saluer la mise en place d'un Vadémécum sur la restauration par le POLSOC visant à clarifier le cadre applicable à la restauration les intervenants et différents process en tenant des comptes de spécificités locales.

La CFDT est attachée aux rôles des commissions restauration des CRAS qui devront être associées plus étroitement aux recherches de solution de restauration pour les agents.

Là aussi encore faut qu'il y ait une commission restauration.

A ce titre **la CFDT** salue le travail du Bureau des Politiques Sociales qui malgré parfois des soucis d'effectifs continue inlassablement à réfléchir, à proposer de nouvelles pistes de réflexion afin d'optimiser certains dispositifs comme par exemple le PBIMJ dont l'attractivité a baissé car soumis aux fluctuations des taux d'emprunt et à l'actualité du secteur immobilier.

Il nous faut aussi saluer les DRHAS pour la qualité de leur travail et leur réactivité sur toutes les problématiques liées à l'action sociale.

Par ailleurs côté logement **la CFDT** ne peut que s'inquiéter d'un possible retrait du marché locatif de nombre de logement à court terme suite aux nouvelles normes écologiques mises en place prochainement.

Un certain nombre de propriétaires n'ont pas les moyens de réaliser ces travaux alors que la problématique de l'accès au logement est très forte pour les agents.

Nous saluons cependant les 12 nouvelles conventions mises en place pour un total de 78 logements en Ile de France et région PACA principalement.

Toutefois **pour la CFDT** cela restera toujours insuffisant, nombre de jeunes collègues arrivant dans ces régions sont toujours confrontés à l'angoisse de trouver un logement à un prix en adéquation avec leurs revenus...

La CFDT ne peut que saluer encore également les dispositifs d'accès au logement de la Fondation d'Aguesseau comme par exemple le parc des colocataires et le dispositif de garantie locataire.

Toutefois il est à noter un taux d'occupation et un nombre de dossiers de demandes de logement en baisse sur l'année 2025, ce qui conduit à une réflexion sur l'optimisation du parc de logement.

Le problème des secours pour sinistre individuel qui augmente pose question également au travers des récents et tragiques événements climatiques

extrêmes à Mayotte et à la Réunion, la Fondation devant répondre à la totalité des demandes de secours répondant aux critères de l'action sociale.

Pour la CFDT face à un évènement climatique aussi extrême que Mayotte, si celui-ci venait à nouveau se produire, la Fondation devrait probablement à nouveau se tourner vers le Ministère pour obtenir une aide.

Pour finir **la CFDT** rappelle son attachement au dispositif Orphéopolis, qui a permis d'accompagner jusqu'à 600 orphelins du ministère de la justice.

Ce dispositif a été réajusté face aux évolutions réglementaires et surtout certaines aides non mobilisées ont été redéployé vers d'autres aides. La solidarité en ces moments de vie dramatique est essentielle.

Pour la CFDT notre Ministère n'a pas à rougir de son action sociale parfois regardée avec envie par d'autres

Mais l'urgence sociale est là, il ne s'agit donc pas de s'endormir sur ses lauriers, face à un monde toujours plus tenté par la loi du plus fort et ce de manière brutale décomplexée, **l'action sociale et la solidarité restent deux valeurs essentielles** qui selon **la CFDT** devraient caractériser tout projet sociétal.

Vos représentants CFDT

Mr François-Xavier GIACOBBI

Mr Elyamine SAID